

Présentation du dossier 32 « *Face aux ruptures, être prêt.* »

Les lignes qui suivent visent à replacer l'article que vous allez lire dans le cadre général du prochain dossier du [Cercle Maréchal Foch](#), « *Face aux ruptures, être prêt* ».



CERCLE
MARÉCHAL FOCH

Novembre 2025

Face aux
ruptures,
être prêt.

32

En effet, début 2025, le Cercle Maréchal Foch diffusait via THEATRUM BELLI son dossier de réflexion n° 31 « [Le temps des ruptures](#) ». S'appuyant sur le vote récent de la loi de programmation militaire 2024-30, le dossier prenait acte des nouvelles formes de conflictualité, du retour de la force désinhibée comme composante des relations interétatiques, du choc culturel que le retour de la guerre en Europe orientale constituait pour les populations « *apaisées* » de l'Union européenne, vivant dans un espace sans frontières, sans ennemi, sans idéologie collective...).

On y évoquait les enjeux nationaux et internationaux, les défis technologiques et capacitaires, les questionnements éthiques et moraux qui découlaient de ce « *changement d'époque* ».

Un nouveau dossier, n° 32, est en cours de rédaction, intitulé « **Face aux ruptures, être prêt** ». Sans empiéter sur le rôle des organismes officiels et s'inspirant de la version 2025 de la revue nationale stratégique, il vise à dégager des principes généraux ou des orientations plus techniques qui pourraient soutenir les réflexions de tous ceux que le sujet de la défense nationale, dans le cadre européen, intéresse et, aujourd'hui, préoccupe. Ce dossier se refuse à un pessimisme qui encombre souvent les analyses de la situation actuelle et, en contrepoint de ce pessimisme du chemin à parcourir, entend mettre en avant un optimisme d'action et du but atteignable. Il entend cependant rester lucide et réaliste en s'appuyant sur l'expérience du passé, lointain comme plus récent...

Les allusions à « *l'entre-deux guerres* » étant nombreuses aujourd'hui, la première partie du dossier regroupera quelques éclairages sur les années 1935-1940. Il ne s'agit pas réécrire « *L'étrange défaite* » sans le talent de Marc Bloch, mais de choisir dans les prémices de la catastrophe de 1940 quelques instants où, avec le recul, il paraît incompréhensible qu'un voyant rouge ne se soit pas allumé sur le tableau de bord national, ou plutôt, s'étant allumé, pourquoi il fut si difficile de se préparer à l'épreuve qui s'annonçait.

Plus près de nous, la deuxième partie fait appel directement à nos rédacteurs, tous acteurs de la fin de guerre froide et de « *la guerre mondiale de la France* » pour reprendre le titre d'un livre récent de Michel Goya. À partir de la fin des années 1970, et surtout de 1990, les armées françaises (et l'on s'intéressera plus particulièrement à l'armée de Terre) ont été placées dans des situations opérationnelles imprévues, lointaines et exigeantes, dans un contexte de réduction de leurs moyens. De l'avis général, si les buts politiques furent loin d'être toujours atteints, les buts militaires le furent, avec plus ou moins de publicité, au prix d'efforts, y compris humains, souvent occultés. Cette partie récapitulera certains de ces efforts et permettra, nous l'espérons, de croire au « *succès des armes de la France* » pour les défis qui s'ouvrent désormais à nos armées.

La troisième partie se lancera dans l'exercice de la prévision dont on sait la difficulté, surtout, pour reprendre la boutade célèbre, lorsqu'elle traite de l'avenir. Il s'agira en fait d'un exercice de conviction de la part de rédacteurs qui, forts de leur expérience passée mais également de leur enracinement dans les réalités du moment, mettront sur la table « *de la nourriture pour l'esprit* », sans obligation de consommer !

Innovation majeure par rapport aux dossiers précédents, nous avons choisi de ne pas attendre d'avoir réuni l'ensemble des contributions de ce dossier n° 32 pour les mettre à la disposition de nos lecteurs. Elles seront publiées par THEATRUM BELLI au fur et à mesure de leur disponibilité, avant d'être réunies sous une forme complète. Vous trouverez donc ce rappel du but général et de l'articulation du dossier en tête de chaque publication, accompagné de l'indication de la partie à laquelle elle se rattache.

Par le Général de corps d'armée (2S) Jean-Tristan VERNA

Le Général VERNA a commandé le 2^e régiment étranger d'infanterie de 1996 à 1997 au terme d'une première partie de carrière répartie entre la Légion étrangère et la formation initiale des officiers de réserve et d'active. Il a ensuite rejoint l'administration centrale dans le domaine de la préparation de l'avenir — finances, conception des systèmes de forces, opérations d'armement —. Dans ce cadre il a participé à la préparation de la professionnalisation de l'armée de Terre et aux différentes lois de programmation qui se sont succédées depuis le livre blanc de 1994 jusqu'à la fin des années 2000. De 2007 à 2012, Il a été directeur central du matériel de l'armée de Terre, transformée en structure interarmées. Il a ensuite rejoint le groupe Airbus jusqu'en 2020, comme conseiller militaire de son président.

En donnant à la Nation une représentation collective et non plus la seule incarnation dans un monarque, la Révolution française inventa en quelque sorte la « guerre nationale » et son corollaire : la Nation en armes, que symbolisèrent les « *soldats de l'An II* ». Ne plus faire seulement appel à des volontaires, voire à des mercenaires étrangers, mais mobiliser la jeunesse, et parfois les « moins jeunes », pour défendre la Patrie, et, bien plus souvent, pour atteindre par les armes les objectifs de tel ou tel projet politique devint ainsi au cours des deux siècles écoulés la norme dans l'Europe continentale.

Assez paradoxalement, à la fin de la Guerre froide, dans un monde pourtant de plus en plus façonné par les antagonismes, l'abandon des différentes formes de « *service militaire universel* » fut le principal « *dividende de la paix* » pour les jeunes hommes désormais exempts de « *l'impôt du temps* », à défaut - heureusement - de celui du sang payé par les générations précédentes. Pour autant, la théologie bâtie autour de l'esprit de Valmy tout comme la nostalgie de ceux qui avaient « *fait leur armée* » ont maintenu vivace le souvenir du pilier que le service militaire obligatoire fut pour le République tout au long du XX^e siècle ; au point que sa restauration sous une forme ou une autre devint assez rapidement le serpent de mer des politiques de maîtrise des « *problèmes de la jeunesse* », pour faire simple...

En finir avec le fantasme du « service national, creuset de la cohésion nationale »

Une légende s'est en effet constituée autour des bénéfices pour la cohésion de la Nation et « *l'éducation de la jeunesse* » d'un service national universel (militaire ou pas). Cette légende s'appuie sur une réalité, celle du service militaire universel (pour les seuls jeunes hommes) qui sous la III^e République d'avant 1914 mit même « *les curés sac au dos* » pour deux ou trois ans, cette universalité relative s'étant en réalité mise en place à partir de 1905.

Dans le prolongement de l'action de l'école publique et de ses hussards (qui furent toutefois majoritairement réticents à l'idée de rejoindre les écoles d'officier de réserve), ce service militaire long réalisa progressivement le brassage social d'une population encore majoritairement rurale et en partie culturellement homogène, avec toutefois l'inconvénient initial du maintien des particularités régionales auxquelles seule la Grande Guerre mit fin.

On peut considérer que ce modèle de service permit l'intégration des jeunes de « *seconde génération* » des vagues d'immigration qui se succédèrent pendant toute la première moitié du XX^e siècle et une partie des Trente Glorieuses. Il perdura jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie, sans oublier toutefois que ce furent essentiellement des jeunes agriculteurs ou ouvriers qui usèrent leurs pataugas sur les cailloux des djebels (comme le rappellent les deux tomes du livre d'Erwan Bergot sur « *La guerre des appelés en Algérie, 1956-1962* », aux Presses de la Cité).

Notons cependant, qu'encore bien après 1918, les « *appelés* » au profil difficile ou au passé judiciaire avéré (sans être obligatoirement lourd) prirent la direction des Bataillons d'Afrique ou des groupements disciplinaires des Régions Militaires, inventés au XIX^e siècle pour les « fortes têtes » des armées professionnelles de la Restauration et du Second Empire...

À partir des années 1970 et de sa transformation en « *service national* », le « service » perdit progressivement de son universalité. Outre « *l'industrie de l'intervention* » que pratiquèrent les élus de tous niveaux, l'écart croissant entre les volumes, d'une part de la classe d'âge « *appelable* », d'autre part des postes budgétaires d'appelés ouverts au budget annuel, en diminution constante, conduisit à fixer à la Direction du Service National des normes d'exemption de plus en plus nombreuses, avec un effet d'éviction sur les profits les moins « *employables* » ou les plus « *problématiques* » pour les armées. En outre, les réductions successives de sa durée et les règles de non-éloignement du domicile familial firent du « service » un instrument de moins en moins réel de brassage social et d'éducation collective, d'autant que la situation sociale et la cohésion des populations de jeunes des dernières décennies du XX^e siècle commençaient à s'éloigner de l'image de la France des Trente Glorieuses. La fin du service militaire dans certains régiments de l'Est alimentés par les banlieues parisiennes ne fut pas de tout repos !

Si le bénéfice du « service » fut globalement positif sur le plan humain et social, dès les années 90 la conjugaison des effets de la Chute du Mur, de la guerre du Golfe (1990-91) et de la perte de son universalité n'en firent que le pâle reflet de l'image mythique qu'il avait imprimée dans le roman de la République.

Certes, après sa suspension (car il ne fut jamais légalement supprimé), des expériences au profit de la jeunesse considérée comme défavorisée furent des succès (« *Espérance Banlieues* », internats d'excellence), mais ce furent surtout des actions d'ampleur très limitées, souvent initiées par des associations et rattachées principalement à une fonction de rattrapage scolaire, et en fin de compte très marginales en volume.

Ce n'est qu'en ignorant ou occultant les réalités du « *service finissant* » et l'effort que représentait le changement d'échelle des expériences locales des premières décennies du XXI^e siècle (notamment pour l'Éducation Nationale) qu'on a pu imaginer que dans la situation

sociale et éducative contemporaine, un service national universel (SNU), garçons et filles, de courte durée pourrait ressusciter le « rôle social » que Lyautey imagina pour le service militaire de la III^e République (il est symptomatique que certains ministres de la Défense s'attachèrent à laisser leur nom sur les rééditions du « *Rôle social de l'officier* », en oubliant que cet article, sans doute inspiré par le « *Désert des Tartares* » que Lyautey vivait dans sa garnison de Saint-Germain en Laye, n'eut jamais un réel impact au sein de l'armée).

La décision de substituer un service militaire (ou national) volontaire (SMV pour conserver l'acronyme utilisé lors de son annonce) à ce projet avorté de service national universel marque une évolution certaine des priorités.

La chance du service militaire volontaire.

A l'illusion de pouvoir traiter par le SNU les maux sociaux du siècle, en les prenant en charge à la fin de l'adolescence, succède la volonté d'utiliser les capacités d'engagement d'une partie de la jeunesse aux fins de défense, actant ainsi que la situation géopolitique est à mettre au premier rang des risques systémiques, y compris pour la cohésion nationale. Certes, ce service sera « *national* » et portera également des objectifs de mixité sociale, de soutien de la frange la plus fragile de la jeunesse et d'insertion professionnelle, mais il reste avant tout « *militaire* » et attirera vraisemblablement bien des volontaires aux profils et motivations très divers.

En tout état de cause, ce SMV doit être compris comme une chance pour les armées, en particulier l'armée de Terre, dans l'enjeu que représente le maintien d'un volume d'effectifs adapté aux besoins opérationnels, et surtout dans la maîtrise des flux « *entrées/sorties* » qui sont au cœur de la problématique des ressources humaines d'une armée professionnalisée. Cette chance ne peut cependant être saisie qu'à la condition que le SMV ne soit pas considéré comme une « *pièce rapportée* » mais totalement intégré au système RH de l'armée de Terre. Il faudra d'ailleurs veiller à ce qu'au sein même des armées ne s'installe pas une mystique de l'éducation sociale de la jeunesse...

Le SMV renvoie à un débat resté confidentiel qui anima le commandement de l'armée de Terre à l'automne 1995 lorsque, à l'abri de portes blindées, une petite équipe de colonels travaillait à la réponse à donner à la question posée par le Président Chirac sur la faisabilité d'un service militaire universel qui passerait de 10 à 6 mois, en alternative à l'idée alors en vogue d'une professionnalisation totale. Au terme d'une réunion des « *grands commandeurs* » passablement tendue, c'est le refus du service à 6 mois qui l'emporta, les tenants du service national de l'époque tablant sur l'impossibilité pour le Président d'abattre ce totem de la République. Le chef d'état-major de l'armée de Terre, qui n'est souvent que « *primus inter pares* », suivit la majorité. Pari perdu ! L'armée de Terre se retrouva avec l'objectif de professionnalisation et commença le long combat du recrutement et de la fidélisation qu'avaient annoncé les « *anciens des troupes pro* » !

Sans doute un service à 6 mois pour l'ensemble de la classe d'âge n'aurait-il pas été viable. En revanche, le projet actuel d'un service militaire volontaire de 10 mois (qui fut la dernière durée légale du service précédent) redonne de la force aux arguments que le CEMAT de 1995 avait

mis en avant pour ne pas rejeter d'emblée celle d'un service court.

L'armée de Terre des années 90 mettait en œuvre un plan de professionnalisation partielle (40 000 soldats) que le service à 6 mois ne remettait pas en cause. Le CEMAT voyait dans un service court la possibilité, d'une part de transférer aux appelés ce qu'il nomma alors « *les tâches ancillaires* » dont on déchargerait les « *pros* », d'autre part d'utiliser cet accès garanti à la jeunesse pour faciliter le recrutement et l'entretien des effectifs de professionnels. Il n'omettait pas de rappeler que le dispositif existant à l'époque du « *volontariat service long - VSL* » permettrait également d'aller pour certains au-delà des 6 mois de service et d'atteindre ainsi un niveau d'employabilité militaire avéré. Après l'interdiction d'emploi dont ils avaient fait les frais lors de la Guerre du Golfe, les appelés VSL ne portaient-ils pas une bonne part du poids des opérations de maintien de la paix en ex-Yougoslavie et ailleurs, après avoir payé un prix fort à Beyrouth dix ans plus tôt (Drakkar) ?

Ces arguments anciens cadrent parfaitement avec l'opportunité créée par l'instauration du SMV. Certes l'annonce du projet s'est faite avec des précautions oratoires nombreuses, dont on mesure bien la nécessité dans le contexte politique actuel, et donc la nature contingente. Cependant rien n'empêche d'imaginer des conditions de mise en œuvre qui, sur la durée, permettraient de faire du SMV une nouvelle étape dans la maturité de la nouvelle armée de Terre née avec les années 2000. En voici une ébauche d'inventaire....

1 - Éviter un emballement du projet et rester sur les objectifs d'augmentation progressive du flux de volontariat, car, comme toujours en RH, « *le pilotage des flux* » a autant d'importance que « *la gestion des stocks* ».... Cette précaution relève de plusieurs exigences :

- Permettre aux armées de s'organiser et de réaliser une courbe d'apprentissage satisfaisante pour tous,
- Mettre en place les moyens supplémentaires dans tous les domaines (infrastructures, équipements individuels et collectifs, moyens d'instruction et d'entraînement, etc...) et en assurer la montée en puissance budgétaire,
- Évaluer la saisonnalité du flux de volontaires et sa nature, ses caractéristiques sociologiques, les motivations de candidats et l'éventail des compétences acquises (notamment en ce sens que la tranche des 20-25 ans annoncée dans le projet semble offrir le même intérêt que les anciens « *scientifiques du contingent* »).

2 - Sans en faire un modèle unique pour les armées, laisser à l'armée de Terre la liberté d'intégrer le SMV à l'aune de ses besoins, de sa culture et de son organisation. En particulier, pour éviter que les volontaires ne soient précisément cantonnés à ces « *tâches ancillaires* » évoquées en 1995, la durée de formation initiale pourrait ne pas se limiter à un seul « *mois de classe* », mais gagnerait à se rapprocher de la durée de formation des engagés volontaires, en s'appuyant d'ailleurs sur le dispositif installé des Centres de formation initiale des engagés (CFIM). Au passage, une formation plus poussée permettrait d'intégrer les réservistes issus du SMV du sein de la réserve opérationnelle de niveau 2 (RO2), qui regroupe les anciens militaires d'active.

De même, c'est au sein des régiments existants, sans exclusive, que pourraient se faire l'emploi des volontaires formés. Ce cadre, bien établi et contrôlé, paraît le mieux à même de

faire toucher à cette jeunesse l'ensemble des vertus que le projet affirme vouloir leur inculquer du point de vue social, tout en optimisant leur employabilité en complément et/ou en synergie avec leurs camarades engagés, qui appartiennent à la même classe d'âge.

3 - Après la période de montée en puissance et d'évaluation du SMV, se posera la question de l'employabilité opérationnelle de ces volontaires. Vouloir les cantonner à l'opération « *Sentinelle* » est réducteur et ignore que l'engagement de soldats avec armes et munitions au cœur des villes de France exige un niveau de professionnalisme qui dépasse parfois celui requis pour certaines missions « *extérieures* ».

Une formation initiale de plusieurs mois laisserait un bon semestre d'employabilité élevée, et la légalisation de la possibilité offerte à certains de prolonger leur SMV au-delà de 10 mois permettrait de retrouver la dynamique des VSL qui fut un succès humain et opérationnel (au milieu des années 90, l'armée de Terre sut financer un flux annuel d'au moins 15 000 contrats VSL, de plus ou moins longue durée). Le fait que le contrat initial du SMV soit annoncé comme renouvelable une fois va dans ce sens.

Enfin, toujours sur les dispositions légales, l'obligation de servir dans la réserve à l'issue du SMV « *en fonction des besoins* » contribuera effectivement à l'équilibre RH global de l'armée de Terre, tout en faisant véritablement des « anciens du SMV » des vecteurs de l'esprit de défense au sein de la société, comme l'on pouvait imaginer que l'étaient les appelés réservistes d'antan !

Au moment où les démographes annoncent une réduction rapide et importante du volume des classes d'âge, la concurrence va être rude, tant entre public et privé, qu'entre « *corps habillés* » de la fonction publique dont les armées. Cette concurrence touchera tous les niveaux de compétences en sortie du système scolaire ou universitaire. Ne compter que sur une « *Réserve spontanée* » pour compléter les capacités de l'armée de Terre pourrait rapidement se heurter à la réticence des employeurs à libérer, même temporairement, des ressources devenues rares. C'est en ce sens que le SMV est une chance. Actifs, les volontaires contribueront aux capacités immédiates de l'armée de Terre ; devenus réservistes, ils compléteront le vivier des capacités mobilisables.

Au moment où « *la guerre hybride* » devient l'état stationnaire des relations internationales, l'hybridation des ressources humaines des armées n'est-elle pas une juste adaptation de la réponse de la Nation aux menaces qu'elle identifie désormais ?

[View Fullscreen](#)

[Aller au contenu PDF](#)